

Conseil Municipal du 30 octobre 2019 – 18 h 15

COMPTE RENDU N°47

PRÉSENTS : J. AZAM - E. BONAFE - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL -D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : - R.M. SIFFRE

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 11 octobre 2019

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 11 octobre 2019

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 11 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

3 – Demande de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les intempéries du 23 octobre ont causé beaucoup de dégâts sur la commune. Il convient de demander à la préfecture l'état de catastrophe naturelle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande en préfecture de catastrophe naturelle.

4 – Toit du pôle médical

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet du pôle médical a été approuvé en séance du 05 octobre 2018. Il expose au Conseil que les travaux sont en cours.

Cependant le toit est en mauvais état et il convient d'allouer des crédits supplémentaires pour le réparer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser le toit du pôle médical en bac acier et de le louer ensuite pour une installation photovoltaïque.

5 – Hérault Ingénierie – Maison d'accueil des personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'accueil aux personnes âgées a été examiné en séance du 23 mai 2019 et 11 octobre 2019.

Il expose au Conseil que le Département de l'Hérault peut nous aider sur le projet via Hérault Ingénierie et nous conseiller sur la possibilité de réaliser cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire appel à Hérault Ingénierie pour le projet d'accueil aux personnes âgées.

6 – Bail orange

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un bail en 2002 avec la société Orange concernant l'installation de matériel sur le réservoir des Buissières.

Il présente un projet de bail modificatif qui apporte une évolution au site répéteur actuel.

Orange souhaite installer 2 antennes panneaux sur la façade du bâtiment (dont une en lieu et place de celle actuellement présente), avec un positionnement d'une armoire technique au sol pour l'alimentation des antennes. Les antennes seraient peintes couleur du bâtiment afin de s'intégrer dans l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bail d'orange et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7 – Désignation représentant SMACL

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal qu'il convient de mandater Monsieur le Maire afin de représenter la commune de PERET dans les instances de la société SMACL assurances.

Après délibération, le Conseil Municipal mandate à l'unanimité Monsieur le Maire pour représenter la commune dans les instances de la société SMACL assurances.

8 – Vente parcelles A 905 et A906

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 5 juillet 2019, il a approuvé la vente de la parcelle A851 découpée en 2 parcelles A905 de 350 m² et A906 de 400m² à la société SOGEBALA au prix de 96 450 €.

L'acheteur s'étant désisté, les parcelles ont été remises à la vente.

La commune a de nouveaux acquéreurs :

M et Mme Mirman pour le terrain de 350m² au prix de 52 500€

Mr et Mme Leroy, sarl Elite pour le terrain de 400m² au prix de 60 000€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les cessions des parcelles A905 et A906 et autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption

16/10/2019 vente de terres à bâtir situées chemin des roques

17/10/2019 vente de vignes situées lieu-dit Les Ameillairets

17/10/2019 vente par de landes situées lieu-dit Ballarade, Le Causse, Combe de Fignols et St Gély d'Arques

b) Autres Décisions

10 - Questions diverses

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC